



POINT DE VUE

Lucie Raulin
Chef de service développement local-Europe - Conseil Général des Pyrénées-Orientales

Quelles sont vos attentes suite à la tenue du sommet franco-espagnol ?

Personnellement, je regrette que les régions soient les seules collectivités françaises à avoir été invitées au sommet franco-espagnol car d'une part, la coopération transfrontalière concerne de nombreux domaines qui dépassent très largement les compétences des collectivités régionales et, d'autre part, il s'agit d'une coopération de proximité dont l'objectif, comme le rappelle fréquemment la Commission européenne, est la création de bassins de vie transfrontaliers. Les coopérations se réalisent donc avant tout à l'échelle locale et les départements, de par leur action proche du terrain, y ont toute leur place. Concernant « l'hôpital transfrontalier de Cerdagne », le sommet franco espagnol constitue une avancée puisque c'est la première fois que l'État français s'engage à participer, aux côtés de l'État espagnol, à la réalisation de cet équipement. Jusqu'ici le dossier avançait grâce à la volonté de Monsieur Christian Bourquin, Président du Conseil Général des Pyrénées-Orientales, en partenariat étroit avec l'Agence Régionale d'Hospitalisation. En effet, les deux institutions ont piloté et financé conjointement les études préalables. Espérons donc que cet accord entre États permettra à l'hôpital transfrontalier d'ouvrir ses portes, à la date prévue c'est à dire en 2008.

Quels sont les principaux projets transfrontaliers que vous menez avec vos partenaires catalans ?

Outre les coopérations ponctuelles qu'il mène dans le cadre de divers projets et manifestations (tels que l'organisation de rencontres entre entreprises, des échanges entre espaces naturels marins protégés, des expositions culturelles ou encore des réflexions en matière de prospective avec le programme INTERREG IIIA « Evaluation de l'impact socio-économique du TGV sur l'espace transfrontalier », etc.), le Conseil Général va signer, dans les prochains jours, un accord cadre avec la Generalitat de Catalunya visant à formaliser une coopération approfondie et pérenne entre ces deux institutions, pour faciliter les échanges transfrontaliers (notamment par la mise en place d'un service commun d'aide à la recherche de partenaires) et améliorer le quotidien des habitants des zones frontalières. Chaque année une convention d'application annuelle précisera les actions concrètes découlant de cette coopération. Ainsi en 2006, seront menées, entre autres, des études préalables à la mise en place de lignes de bus transfrontalières régulières entre Perpignan, Figueres et Girona, des réflexions visant à améliorer les télécommunications transfrontalières, des actions dans les domaines culturel et linguistique (mise en place de signalétique bilingue par exemple).

Coopération franco-espagnole

Réunion au sommet

Le 17 octobre, les chefs de gouvernements espagnol et français, José Luis Zapatero et Dominique de Villepin, ont tenu à Barcelone un sommet franco-espagnol consacré aux questions transfrontalières. Associé pour la première fois les sept présidents des régions frontalières françaises et espagnoles, cette réunion a permis d'aborder des questions concrètes propres à cette frontière.

Enjeu stratégique lié en partie à la géographie montagneuse du territoire, les infrastructures de transport transpyrénéennes ont été placées au cœur des discussions. Les régions ont insisté sur le retard des connections routières et ferroviaires entre les deux pays malgré une croissance exponentielle du trafic. Un « plan d'action » bilatéral a été conclu pour « rééquilibrer les modes de transports en favorisant le ferroviaire et le maritime » et « obtenir une plus grande perméabilité des Pyrénées afin de faciliter le développement des échanges économiques et culturels ». Concernant les lignes ferroviaires, il a été notamment question des lignes TGV Figueras-Perpignan-Montpellier et Bordeaux-Dax-Vitoria ainsi que d'une « nouvelle liaison transpyrénéenne de grande capacité » dont le lieu de passage n'a pas été précisé. Les deux pays ont également décidé de relancer le projet des « autoroutes de la mer » avec la signature d'une déclaration d'intention prévoyant la création d'une Commission intergouvernementale (CIG) franco-espagnole des autoroutes de la mer chargée de définir notamment l'engagement financier des États.

D'autres avancées concernent les pôles de compétitivité avec l'association des partenaires espagnols à ce projet d'initiative nationale française, mais également le domaine sanitaire avec la signature par les ministres de la santé français et espagnols d'une « déclaration



d'intentions ou protocole d'accord » marquant la volonté politique conjointe des deux États de créer le premier hôpital transfrontalier européen. La construction de cet hôpital, qui devrait ouvrir ses portes en 2008, se fera côté catalan à Puigcerda. Il doit encore trouver un financement côté français afin d'être véritablement transfrontalier. Cinq cabinets d'architectes ont déjà été sélectionnés suite à un concours d'idées lancé dernièrement. Aujourd'hui, il s'agit de mettre en place la nouvelle organisation de la conduite du projet dans le cadre d'une structure de coopération qui portera le projet, de lancer un plan de communication sur le territoire à l'attention des populations et des professionnels et d'ajuster le plan d'actions 2005-2006.

Les espoirs nés de cette « réunion au sommet » sont nombreux : nouvelle impulsion politique, accélération des prises de décisions, ... Le premier Ministre français a par ailleurs indiqué qu'il souhaitait relancer la commission de suivi du Traité de Bayonne ce qui permettrait de donner un nouvel élan à cet accord. L'un des obstacles sur la frontière étant lié aux disparités de compétences (pouvoir de décision et de financement) entre communautés autonomes espagnoles (compétences plus larges) et collectivités locales françaises, il semble en effet important de réunir l'ensemble des acteurs et des échelons de coopération, possibilité prévue justement par le Traité de Bayonne conclu en 1997.

Sarre - Lorraine

Création d'un abattoir transfrontalier

En juin 2006, un abattoir transfrontalier sera créé entre la Sarre et la Lorraine. Situé sur la zone d'activités agro-alimentaire de Sarreguemines, en Moselle, cet abattoir transfrontalier sera financé par des capitaux français et allemands. Devenu vétuste, l'abattoir actuel situé au centre de Sarreguemines sera rasé.

Le nouvel abattoir bénéficiera d'une implantation stratégique. Aucun équipement de ce type n'existant côté sarrois, il permettra en effet de répondre aux besoins des professionnels du secteur situés de part et d'autre de la frontière. Sa vocation est double : recevoir de la matière première provenant des deux pays, mais également commercialiser les produits obtenus en France comme en Allemagne.

Porté majoritairement par des capitaux français (85%), mais également par deux sociétés allemandes de transformation de

viande (15%), le projet aura nécessité un investissement total de 10 millions d'euros. C'est une société privée, Abisa (Abattoirs industriels de la vallée de la Sarre), créée pour l'occasion, qui gèrera l'équipement. Aucune collectivité n'est engagée dans la gestion future de l'outil. La Communauté d'Agglomérations Sarreguemines Confluences a, quant à elle, investi 2 millions d'euros dans la création et l'aménagement du site. 50 emplois devraient être créés d'ici fin 2007.

Notons pour finir que ce nouvel abattoir s'inscrit pleinement dans l'aménagement de tout le territoire transfrontalier. Sa vocation va en effet au-delà de celle d'un simple abattoir puisqu'il s'inscrit dans une perspective de coopération plus large qui est celle de l'ensemble de l'agglomération « Saarbrücken - Moselle-Est », celle-ci faisant d'ailleurs partie des lauréats de l'appel à coopération métropolitaine lancé par la DATAR en juin 2004.



La nouvelle programmation 2007-2013 et la « Coopération territoriale européenne »

Propositions législatives de la Commission européenne pour la réforme de la politique de cohésion 2007-2013

Le 14 juillet 2004, la Commission européenne a adopté, sur la base du troisième rapport sur la cohésion, des propositions législatives pour la réforme de la politique de cohésion 2007-2013 qui comprennent un règlement général sur les trois sources de financement des actions structurelles (FEDER, FSE, Fonds de cohésion), un règlement pour chacune de celles-ci et un dernier sur le Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (GECT). La nouvelle politique de cohésion sera ainsi réorganisée autour des trois objectifs suivants : « Convergence », « Compétitivité régionale et emploi » et « Coopération territoriale européenne ».

L'objectif 3 « Coopération territoriale européenne » (FEDER)

L'enjeu de l'objectif 3 est d'intensifier la coopération transfrontalière, la coopération transnationale ainsi que les réseaux de coopération et d'échange. Les ressources définies dans les propositions législatives sont de 13,2 milliards d'euros (soit 3,94% du budget total de la politique de cohésion) avec 47,73% pour le transfrontalier (35,61% pour les frontières intérieures et 12,12% pour les frontières extérieures), 47,73% pour le transnational et 4,54% pour les réseaux.

Ces montants font toujours l'objet de négociations. Lors du Conseil européen des 16 et 17 juin 2005 (Luxembourg), une version révisée du cadre de négociation ("negotiating box") a ainsi été présentée, sans toutefois rencontrer l'accord des Etats membres. Concernant l'objectif 3 le montant proposé était de 7,5 milliards d'euros (avec 77% pour le transfrontalier, 19% pour le transnational et 4% pour les réseaux).

Les Orientations stratégiques communautaires (OSC) 2007-2013 - Une politique de cohésion en faveur de la croissance et de l'emploi

Le 5 juillet 2005, la Commission européenne a présenté sa communication sur les orientations stratégiques communautaires pour la cohésion 2007-2013. Ces orientations fixeront les priorités pour la nouvelle programmation de la politique de cohésion tout en l'alignant sur l'agenda de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. Trois priorités principales d'intervention des Fonds structurels ont été définies : « Faire de l'Europe et ses régions un lieu plus attractif pour les investissements et l'emploi », « Améliorer la connaissance et l'innovation, facteurs de croissance » et « Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité ».

Prendre en compte la dimension territoriale de la politique de cohésion

Les orientations portent une attention toute particulière à la dimension territoriale de la politique de cohésion avec, notamment, le renforcement des coopérations transfrontalière, transnationale et interrégionale. Le but est de concentrer la coopération davantage sur les objectifs de croissance et d'emploi, de soutenir des actions qui contribuent à l'intégration économique et sociale (notamment là où existent de grandes disparités transfrontalières), mais également d'améliorer les infrastructures de transport et de communication existantes. Les domaines des transports, de la gestion de l'eau ou de la protection de l'environnement représentent par exemple « une illustration claire des défis qui devront faire l'objet d'une approche ciblée et intégrée dépassant les frontières nationales ».

Les orientations stratégiques seront adoptées par le Conseil et le Parlement européen après l'adoption des textes de législation pour la politique de cohésion. En amont, un accord sur les perspectives financières 2007-2013 sera nécessaire. En l'absence de cet accord lors du dernier Conseil européen, l'adoption des orientations stratégiques permet aux autorités nationales et régionales d'avancer dans la préparation de leurs futurs programmes et d'établir leurs propres priorités stratégiques à travers des Cadres de référence stratégiques nationaux.

■ Création de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

La convention relative à la création de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau a été signée le 17 octobre 2005 à l'Hôtel de Ville de Strasbourg par le président de la communauté urbaine de Strasbourg et les maires, côté français, de Strasbourg et, côté allemand, de Kehl, Lahr, Offenburg, Achern et Oberkirch. Ce texte donne lieu à la création d'un « conseil » dont les membres, représentants des différentes collectivités, se réuniront deux fois par an pour traiter des problèmes de vie quotidienne de ce bassin transfrontalier de près de 900 000 habitants.

■ 8ème Conférence européenne des entreprises publiques locales

Date : 29 novembre 2005

Lieu : Bruxelles, Comité Economique et Social Européen

Thème : « Servir le public : la contribution des entreprises publiques locales »

Pour en savoir plus : <http://www.espaces-transfrontaliers.org>

ZOOM SUR UN SITE

www.espaces-transfrontaliers.org
en anglais !

Une version anglaise du site ressources sur la coopération transfrontalière animé par la MOT est disponible en anglais depuis le mois d'octobre 2005. Il contient notamment une base de données de projets transfrontaliers ainsi qu'un centre de ressources et des news. Des versions allemandes, espagnoles et italiennes seront mis en ligne prochainement.

Dans la presse, en septembre

- **Les biotechnologies transcendées**, La Libre Belgique, 21 septembre
« Le programme Transcend permettra aux chercheurs de l'Eurégio de collaborer dans des réalisations concrètes » [...] « [Ce] projet vise à identifier, dans les laboratoires universitaires et les entreprises de l'Eurégio, des projets associant sept secteurs aux biotechnologies ou aux sciences du vivant... »
- **Intégrer les soins de santé**, La Libre Belgique, 28 septembre
« Une étude formule 13 recommandations pour le système de santé [dans la Grande Région] à l'horizon... 2020... »
- **Les projets poussent à Belval**, Le Quotidien, 6 septembre
« La friche industrielle de Belval-Ouest, située entre Esch-sur-Alzette et Sanem, connaîtra une année 2006 rythmée. Les chantiers vont se succéder l'année prochaine sur la friche, avec notamment le lancement de la construction de zones d'habitation... »
- **Une coopération transfrontalière novatrice pour protéger les eaux**, Le Dauphiné Libéré, 22 septembre
« La Communauté de communes du Pays de Gex et Genève ont constitué un Groupement local de coopération transfrontalière. Il s'agit de construire et d'exploiter en commun une galerie souterraine de transport des eaux usées... »
- **Les communautés des Pyrénées se constituent en Consorcio pour gérer un avenir commun**, Le Journal du Pays Basque, 17 septembre
« Les Président des trois régions du versant nord des Pyrénées et des quatre communautés autonomes du sud ont signé à Barcelone la convention rendant possible la constitution du Consorcio des Pyrénées... »
- **L'Université de Pau et des pays de l'Adour et l'Université publique de la Communauté Autonome Basque ont signé une convention reconnaissant une formation co-diplômante**, Le Journal du Pays Basque, 27 septembre
- **Dix universités des deux versants ont étudié ensemble les Pyrénées**, L'Indépendant, 29 septembre
« Des chercheurs de dix universités de part et d'autre des Pyrénées, du Pays Basque à la Catalogne, ont publié leur premier travail collectif sur l'exploitation des ressources naturelles de la chaîne... »